

# CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

N° 2023/E1/002

## MUZIONE CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU

**DEPOSEE PAR** : M. Joseph SAVELLI AU NOM DU GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

**OBJET** : SOUTIEN AU PERSONNEL GRÉVISTE DE LA CEPAC.

---

**CONSIDERANT** que les salariés corses de la Caisse d'Epargne sont rattachés au groupe « Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse » (CEPAC) ;

**CONSIDERANT** le mouvement de grève déclenché à l'appel d'une intersyndicale de la CEPAC depuis le mardi 17 janvier 2023 en métropole, en Outre-Mer, comme en Corse ;

**CONSIDERANT** les revendications des salariés grévistes portant sur une meilleure redistribution des profits au sein de l'entreprise et l'augmentation de la prime de partage de la valeur (PPV) ;

**CONSIDERANT** les inquiétudes des salariés quant au manque de personnel et à la dégradation des conditions de travail, notamment en Corse ;

**CONSIDERANT** les répercussions des fermetures des agences pour les clients, tant pour les particuliers que pour les professionnels ;

**CONSIDERANT** que les nouveaux embauchés corses de la CEPAC ne perçoivent plus de prime de compensation du coût de la vie lié à l'insularité depuis 2016 ;

**CONSIDERANT** que cette prime de compensation du coût de la vie lié à l'insularité n'a plus fait l'objet de revalorisation depuis 2016 pour les salariés en poste,

en dépit d'un contexte inflationniste toujours plus marqué en Corse et en totale contradiction avec la politique des autres établissements bancaires exerçant en Corse ;

**CONSIDERANT** que la perception de cette prime est liée au différentiel du coût de la vie en Corse et est donc indissociable du lieu d'activité des salariés, cette dernière doit bénéficier à l'ensemble des salariés du groupe en Corse ;

**CONSIDERANT** le contexte social de manière générale et les difficultés des ménages qui ne font que s'aggraver avec l'inflation et la hausse du prix de l'énergie ;

**CONSIDERANT** que le coût de la vie est plus cher en Corse et que les revenus sont plus faibles que dans d'autres régions métropolitaines ;

**CONSIDERANT** l'importance de cette prime pour le pouvoir d'achat des salariés corses de la CEPAC dans le contexte actuel ;

**CONSIDERANT** les demandes de revalorisation de salaire des salariés et du versement d'une prime liée à l'inflation ;

**CONSIDERANT** que cinq postes d'encadrement sont menacés de suppression dans l'île dans un contexte de restructuration au sein de l'entité régionale, et que cette situation n'est pas de nature à favoriser les évolutions professionnelles en Corse et favorisera de facto des salariés du groupe en provenance de la région sud-est ;

**CONSIDERANT** que les salariés ne sont pas satisfaits des propositions de la direction de Marseille et que les négociations sont pour l'heure au point mort ;

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SOUTIENT** les salariés de la CEPAC en grève depuis le mardi 17 janvier 2023 et s'associe à leurs inquiétudes ;

**SOUHAITE** qu'une issue favorable à ce conflit social soit trouvée dans les plus brefs délais.